

Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'emploi  
Monsieur Frank Vandenbroucke, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Sociales  
Madame Karine Lalieux, Ministre de l'intégration sociale en charge de la lutte contre la pauvreté

Bruxelles, le 8 janvier 2021

**Objet: Demande de prolongation du gel temporaire de la dégressivité des allocations de chômage et prolongement temporaire de la durée des allocations d'insertion au moins jusqu'au 31 mars**

Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'emploi,  
Monsieur Frank Vandenbroucke, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Sociales,  
Madame Karine Lalieux, Ministre de l'intégration sociale en charge de la lutte contre la pauvreté,

La crise sanitaire actuelle a de graves conséquences pour chacun d'entre nous, mais il va sans dire que les personnes en situation de pauvreté sont encore plus durement touchées. Faut-il encore rappeler qu'avant la crise près de 2 millions de personnes en Belgique vivaient avec un revenu, souvent une allocation, en dessous du seuil de pauvreté. Ces revenus, déjà insuffisants dans des circonstances normales, sont soumis à une forte pression une deuxième fois par la deuxième vague des infections par le coronavirus et le reconfinement. Les conséquences de cette situation sont majeures et se feront sentir à long terme : les personnes sont incapables de payer leurs factures et se retrouvent dans une spirale d'endettement, les soins de santé sont reportés, de nombreuses personnes deviennent dépressives, d'autant plus qu'il n'y a pas de perspective à long terme. En outre, un grand nombre de ménages, qui pouvaient à peine joindre les deux bouts avant la crise, font maintenant face à de sérieux problèmes en raison de la perte de revenus, de l'épuisement de leur maigre épargne si ils en avaient une. A l'usure matérielle s'ajoute aussi l'usure morale et psychologique. Par ailleurs la surcharge de travail et le télétravail impactent fortement le fonctionnement dans des administrations et services qui conduisent à des retards de paiements d'allocations très conséquents. Et ce dans tous les secteurs de la sécurité sociale.

Vous l'aurez compris, nous parlons ici principalement de personnes ayant une position vulnérable sur le marché du travail, qui ne sont pas, ou insuffisamment, protégées par la sécurité sociale et qui risquent maintenant de tomber dans le cercle vicieux de la pauvreté.

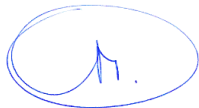
Une politique de lutte contre la pauvreté structurelle et efficace est indispensable pour faire face aux conséquences majeures de cette crise sociale additionnée à celle qui préexistait. En prévision de ces mesures structurelles, des mesures urgentes doivent être prises pour éviter que ces nombreuses personnes dans des difficultés financières ne s'effondrent complètement.

Deux mesures très importantes prises par le gouvernement fédéral dans ce cadre sont, d'une part, le gel temporaire de la dégressivité des allocations de chômage et, d'autre part, la prolongation temporaire de la durée des allocations d'insertion. Cependant, ces mesures s'étendent jusqu'à la fin du mois de décembre et aucune décision n'a encore été prise pour les prolonger.

Nous demandons par conséquent que de toute urgence ces deux mesures soient prolongées au moins jusqu'à la fin de mars 2021, comme c'est le cas pour d'autres mesures qui concernent d'autres groupes cibles, et qu'elles soient rapidement communiquées aux personnes concernées. Même dans des circonstances normales, la dégressivité est une mesure appauvrissante qui pousse (davantage encore) les chômeurs dans la pauvreté. En effet, les allocations de chômage minimum, qui sont déjà inférieures au seuil de pauvreté européen, sont encore réduites par ce mécanisme. Dans les conditions de crise actuelle, où chaque euro compte dans le budget mensuel des familles pauvres, la prolongation du gel des allocations de chômage est essentielle. De plus, en raison de la crise Covid, les entreprises recrutent moins de personnel en ce moment, et rien ne dit que la reprise espérée par tous verra les emplois en chômage temporaire confirmés. La Banque Nationale de Belgique parle de 100.000 emplois perdus à venir. Les jeunes en sont souvent les premières victimes. Dans des circonstances "normales", sanctionner des personnes qui n'ont pas trouvé d'emploi ne fonctionne déjà pas. L'appauvrissement affaiblit toujours les potentialités des personnes. Dans les circonstances particulières d'une telle crise sociale pour raison sanitaire, cette dégressivité ne peut donc en aucun cas être considérée comme pertinente.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, et sommes bien sûr à votre disposition pour en parler davantage à votre convenance si vous le jugez nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les Ministres, nos salutations distinguées.



Guy Tordeur  
Président BAPN



Caroline Van der Hoeven  
Coordinatrice BAPN